

RCS : MANOSQUE

Code greffe : 0401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MANOSQUE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00408

Numéro SIREN : 814 705 091

Nom ou dénomination : A & T' MISSIONS

Ce dépôt a été enregistré le 16/09/2022 sous le numéro de dépôt 3855

SAS A & T MISSION
425 chemin des Vignes
04180 VILLENEUVE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

CERTIFIÉ CONFORME



(1) BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : SAS A & T MISSION			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise : 425 chemin des Vignes			Durée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET * 8 1 4 7 0 5 0 9 1 0 0 0 1 9			Néant ☐ *				
			Exercice N, clos le, 31122021				
			N-1 31122020				
			Net 3				
			Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)			AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	30 300	AC	30 300	
		Constructions	AP	171 700	AC	4 774	166 926
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 452	AS	803	1 648
		Autres immobilisations corporelles	AT	67 596	AU	16 107	51 488
		Immobilisations en cours	AV		AW		161 600
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH		BI		
TOTAL (II)		BJ	272 047	BK	21 684	250 363	167 070
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	4 043	BM	4 043	
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	174 661	BY	174 661	235 081
		Autres créances (3)	BZ	14 753	CA	14 753	41 301
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Disponibilités		CF	371 825	CG	371 825	298 668	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	983	CI	983	1 312	
	TOTAL (III)	CJ	566 265	CK	566 265	576 362	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	838 312	1A	21 684	816 627	743 433
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Désignation de l'entreprise SAS A & T MISSION			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 3 000)	DA	3 000	3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	300	300
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	300 086	202 571
	Report à nouveau	DH	1 660	1 660
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	106 680	173 515
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	411 726	381 046
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	160 830	161 600
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	1 399	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	24 218	9 916
	Dettes fiscales et sociales	DY	217 435	190 870
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 019	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	404 901	362 387	
	Ecart de conversion passif *	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	816 627	743 433	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	254 752	362 387
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A & T' MISSIONS

Société par actions simplifiée (à associé unique)
au capital de 3 000 euros
Siège social : 425 chemin des vignes, 04180 VILLENEUVE
814 705 091 RCS MANOSQUE

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2022**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2021**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 106 680 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	106 680 euros
------------------------	---------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	1 660 euros
-------------------------------	-------------

Pour former un bénéfice distribuable de	108 340 euros
---	---------------

A titre de dividende global à l'associé unique Soit 57,14 euros par action	28 572,00 euros
---	-----------------

Le solde	79 768 euros
----------	--------------

Pour un montant de 78 108 euros au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 378 194 euros et pour un montant de 1 660 euros au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 1 660 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 28 juillet 2022.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 28 572,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2018 :

55 000,00 euros, soit 110,00 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 55 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

30 000,00 euros, soit 60,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

84 285,50 euros, soit 168,57 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 84 285,50 euros

Certifié conforme
Le Président
Assane THIAM

